

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020016	Date d'inspection Le 15 août 2023	
Nom de l'établissement Les petits trésors		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	11 août 2023	15 août 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Tous les enfants étaient en train de jouer dehors lors de l'inspection de suivi aujourd'hui.			

original signé par  
Jennifer Godin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 août 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Karine Gasse

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 août 2023

\_\_\_\_\_  
Date